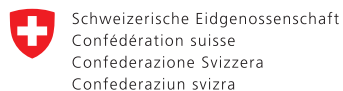




# Pacte pour l'air du Grand Genève

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSFRONTALIER

30 janvier 2018





## ENTRE

### Les parties ci-après dénommées :

- *la République française ;*
- *le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) du Grand Genève ;*
- *la République et Canton de Genève ;*
- *le Canton de Vaud ;*
- *la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;*
- *le Département de l'Ain ;*
- *le Département de la Haute-Savoie ;*
- *le Pôle métropolitain du Genevois français ;*
- *le Conseil régional du District de Nyon ;*
- *la Ville de Genève ;*
- *l'ADEME - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie ;*
- *ATMO Auvergne Rhône-Alpes.*

Et désignées ci-après par « les signataires »,



Il est convenu ce qui suit :

## Préambule

### PACT'Air, un souffle nouveau pour le Grand Genève

---

#### Changer d'ère, changer d'air

Notre ère moderne est aujourd'hui définie comme l'Anthropocène, désignant ainsi une époque où l'environnement est profondément modifié par les activités humaines. L'atmosphère notamment, est directement impactée par notre modèle de développement, à travers les activités industrielles, les émissions de polluants de notre habitat et de nos véhicules. Cet air que nous respirons sans y penser, condition même de notre vie, peut ainsi devenir source de maladies chroniques ou d'affections pour les plus fragiles. Les grandes agglomérations sont au cœur de ces phénomènes.

**Il faut pouvoir respirer notre air sans crainte, sans devoir y penser.**

C'est dans ce but que des citoyens, des scientifiques, des associations, des politiques ou encore des entreprises se mobilisent. Il s'agit bien de lutter contre des phénomènes de pollution aux proportions parfois dramatiques sur d'autres continents et qui chez nous, sont ressentis de façon de plus en plus vive.

**La qualité de l'air est au cœur des préoccupations des populations de notre territoire. Ils attendent que nous agissions pour la préserver. C'est à nous de leur redonner confiance dans la vie au grand air, en ville comme dans la nature.**

#### La qualité de l'air, enjeu capital pour le Grand Genève

**La qualité de l'air est ainsi un enjeu capital pour la grande agglomération qu'est le Grand Genève.** Avec près d'un million d'habitants, elle est l'une des plus dynamiques d'Europe sur les plans démographique et économique. Ce dynamisme est malheureusement conjugué à une géographie défavorable à la dispersion des polluants. Malgré l'amélioration tendancielle constatée ces dernières années, trois polluants restent préoccupants : les particules fines (PM10), le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et l'ozone (O<sub>3</sub>).

Un objectif commun s'est dessiné et se concrétise : donner à tous les habitants de notre agglomération la possibilité de respirer un air sain en réduisant les émissions de polluants et en améliorant la qualité de l'air durablement. Ce sont des conditions nécessaires pour faire du Grand Genève **un territoire qui saura conjuguer prospérité économique et qualité de vie au quotidien.**

#### L'air ne connaît pas de frontières

Aucun nuage ne s'est jamais arrêté aux frontières. L'air ne connaît pas les limites administratives ou politiques. Des deux côtés de la frontière, innovations, actions et plans portés par les différents acteurs compétents se multiplient pour agir en cas de pic de pollution et réduire les émissions de tous les secteurs d'activité, directement à la source.

**Il est cependant indispensable d'avoir une vision et des objectifs partagés, des outils communs et une gestion coordonnée des actions à l'échelle du Grand Genève.**

## Une collaboration transfrontalière effective depuis 2012

Depuis 2012, la qualité de l'air sur cette région fait l'objet d'une collaboration transfrontalière intense soutenue par les financements européens Interreg. C'est ainsi que le projet G<sup>2</sup>AME (Grand Genève Air Modèle Émissions) a produit en septembre 2015 un outil novateur permettant de modéliser la qualité de l'air de tout le territoire et d'en identifier toutes les sources de pollution.

Cette action transfrontalière se poursuit aujourd'hui avec **le projet PACT'Air : Programme d'Actions Transfrontalier pour la qualité de l'Air du Grand Genève.**

## Des actions communes pour un bassin d'air transfrontalier

Avec PACT'Air, les acteurs du Grand Genève reconnaissent ce territoire comme un bassin d'air commun pour lequel des actions communes doivent être engagées :

- *un plan d'actions transfrontalières d'amélioration de la qualité de l'air ;*
- *un outil G<sup>2</sup>AME développé et optimisé, capable d'évaluer les actions du plan et de prévoir les pics de pollution ;*
- *une stratégie de communication qui accompagne la réalisation du plan d'actions.*

## PACT'Air, une volonté politique des élus du Grand Genève

**Conscients de leur responsabilité vis-à-vis de ce patrimoine fragile et saisissant cette formidable opportunité de collaboration dans la continuité du projet G<sup>2</sup>AME, élus et experts du Grand Genève se sont mobilisés pour la mise en place de PACT'Air et aboutir à son adoption.**

- 8 décembre 2016

*Signature par toutes les parties du Projet de Territoire du Grand Genève qui intègre le projet d'agglomération n°3 approuvé par la Confédération suisse. Il comporte une action E6 – « Élaborer et mettre en œuvre le plan d'actions transfrontalier pour l'air PACT'Air ».*

- 26 septembre 2017

*Approbation par le bureau du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) du Grand Genève du projet de plan d'actions, issu des conclusions du Comité de pilotage.*

- 16 novembre 2017

*Confirmation par l'Instance politique de coopération (IPC) du Comité régional franco-genevois (CRFG) de la décision du GLCT du Grand Genève.*

- 23 novembre 2017

*Le plan d'actions PACT'Air est entériné par l'Assemblée plénière du GLCT du Grand Genève.*

# Partie 1

## Les ambitions du plan d'actions transfrontalier PACT'Air

---

### Des objectifs chiffrés

**Dans le cadre de son Projet de Territoire, le Grand Genève s'est fixé, à l'horizon 2030, un objectif de résultat : réduire de 50 % les NOx et de 18 % les PM10 par rapport aux niveaux de 2005.**

### Des principes directeurs clairs

Pour atteindre ces objectifs, PACT'Air met en œuvre une stratégie réfléchie, guidée par un principe d'efficacité et de collaboration qui se décline en 14 actions et 33 sous-actions. Chacune d'entre elles répond à des principes directeurs clairs en ligne avec la stratégie retenue.

PACT'Air privilégie les actions novatrices ayant un caractère transfrontalier fort en confrontant des plans et programmes suisses et français.

PACT'Air recherche systématiquement la cohérence et l'harmonisation des objectifs et des moyens de part et d'autre de la frontière.

Les actions retenues répondent ainsi aux principes suivants, afin de traiter les différentes dimensions en matière de lutte contre la pollution atmosphérique :

- *Des actions transfrontalières ;*
- *Des actions en cas de pics de pollution et des actions agissant sur le moyen terme (3 à 5 ans) ;*
- *Des actions volontaires et des actions réglementaires ;*
- *Des actions sectorielles qui portent sur les principales activités à la source des émissions atmosphériques : transports / mobilité, résidentiel, activités économiques ;*
- *Des actions qui concernent et entraînent tous les acteurs concernés, qu'ils soient autorités publiques, collectivités locales, citoyens, acteurs des milieux économique et agricole.*

### Efficacité et complémentarité

Le plan d'actions PACT'Air ne se substitue pas aux programmes et plans des deux pays. Il proposera, si besoin, d'adapter certaines réglementations afin d'harmoniser les moyens d'action reconnus comme les plus efficaces.

**En signant ce pacte pour l'air du Grand Genève, les signataires permettent au Grand Genève de devenir le premier territoire transfrontalier à mener un plan d'actions concerté, ambitieux, réaliste, cohérent et équilibré sur la qualité de l'air, qui réunira tous les acteurs dans sa gouvernance.**

Le cadre opérationnel de chacune des 14 actions et 33 sous-actions débutera après la signature du pacte pour l'air du Grand Genève afin de lancer la mise en œuvre du programme.

## Partie 2

### Le périmètre géographique du programme transfrontalier PACT'Air

---

La zone géographique couverte par le présent protocole d'accord s'étend à tout le périmètre de l'agglomération du Grand Genève.

## Partie 3

### Engagements des signataires

---

#### Considérant que :

- *la République française est compétente en matière d'application de la législation dans les domaines de la santé publique et de la protection de l'environnement ;*
- *le GLCT du Grand Genève réalise, organise et gère le lancement des études et démarches nécessaires à la réalisation du projet d'agglomération franco-valdo-genevois ;*
- *la République et Canton de Genève est responsable, dans ses domaines de compétence, de l'application de la LPE, notamment en ce qui concerne la protection de l'air, et est membre du GLCT du Grand Genève ;*
- *le Canton de Vaud est responsable, dans ses domaines de compétence, de l'application de la LPE, notamment en ce qui concerne la protection de l'air, et est membre du GLCT du Grand Genève ;*
- *la Région Auvergne-Rhône-Alpes est chef de file des collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour la qualité de l'air et est membre du GLCT du Grand Genève ;*
- *le Département de l'Ain soutient des actions qui concourent à l'amélioration de la qualité de l'air et est membre du GLCT du Grand Genève ;*
- *le Département de la Haute-Savoie mène une démarche d'Excellence environnementale depuis 2004, conduit ou soutient à ce titre de nombreuses actions d'amélioration de la qualité de l'air et est membre du GLCT du Grand Genève ;*
- *le Pôle métropolitain du Genevois français coordonne l'action de ses membres avec les différentes instances de coopération transfrontalière. Il coordonne et réalise toute étude et démarche d'intérêt métropolitain sur la transition énergétique, le développement durable et la promotion de la protection de l'environnement, notamment la qualité de l'air ;*
- *le Conseil régional du District de Nyon est membre du GLCT du Grand Genève ;*
- *la Ville de Genève est membre du GLCT du Grand Genève ;*



- *L'ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable ;*
- *ATMO Auvergne-Rhône-Alpes est l'observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes.*

### **Les signataires s'engagent à :**

- *considérer ce bassin d'air comme un patrimoine commun à préserver, indépendamment des limites et des frontières administratives ;*
- *améliorer à long terme la qualité de l'air, à travers les objectifs volontaristes du Projet de Territoire du Grand Genève en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'environnement, de réalisation d'infrastructures et de politique des transports ;*
- *répondre aux attentes de la population par la conduite de politiques publiques, nationale, régionale et locale, à travers des actions permettant d'agir en cas de pic de pollution et pour réduire les émissions à la source ;*
- *renforcer leur coopération pour aller plus vite et plus loin, à travers une stratégie d'amélioration de la qualité de l'air définie et menée à l'échelle de l'agglomération, appréhendée comme un seul et unique territoire, afin d'apporter des réponses concrètes à la hauteur des ambitions du projet.*

### **Dans ce cadre partagé, les signataires s'engagent, dans l'exercice de leurs compétences respectives et à hauteur des moyens et ressources qu'ils pourront mobiliser à partir de 2018, à :**

- *engager tous travaux et réflexions contribuant à la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions PACT'Air à partir de 2018 ;*
- *mettre en œuvre le plan d'actions PACT'Air qui permette un transfert d'expériences, en s'inspirant des bonnes pratiques de part et d'autre de la frontière et en expérimentant leur déploiement à l'échelle de l'agglomération ;*
- *accompagner le plan d'actions PACT'Air par :*
  - *la mise en œuvre de G<sup>2</sup>AME, outil de modélisation et de prévision de la qualité de l'air, capable d'évaluer l'efficacité des actions du plan transfrontalier et d'informer les citoyens et les décideurs ;*
  - *l'élaboration et le déploiement d'une stratégie de communication nécessaire à la compréhension des actions conduites et aux changements progressifs des comportements individuels et collectifs.*

## Partie 4

### Le plan d'actions transfrontalier PACT'Air

---

#### Trois axes de travail

Quatorze mesures sont prévues par PACT'Air selon trois axes. Des mesures pérennes sur le long terme sont nécessaires afin de diminuer la pollution chronique de l'air. C'est ainsi que l'on réduira de façon durable et efficace son impact sur la santé. Il faut également mettre en œuvre des actions temporaires d'urgence en cas de pic de pollution pour limiter ou faire retomber les niveaux de pollution et ainsi protéger la santé des personnes les plus vulnérables. Ces actions seront complétées par deux actions transversales concernant des outils communs et la sensibilisation des publics.

#### Axe 1 – Améliorer durablement la qualité de l'air

Ces actions concernent les secteurs de l'urbanisme, des transports, du résidentiel, de l'industrie et de l'aéroport. Elles sont au nombre de 7 :

##### **Action 1 - Concevoir un urbanisme respectueux de la qualité de l'air**

Mettre à disposition un support méthodologique pour la prise en compte de l'impact sur la qualité de l'air des projets d'urbanisme.

##### **Action 2 - Fluidifier les déplacements des modes de transports vertueux**

Dédier des voies réservées au covoiturage pour le franchissement des douanes.

##### **Action 3 - Promouvoir les plans de mobilité d'entreprise et l'éco-conduite auprès des entreprises et des collectivités publiques**

Diffuser, échanger, comparer les bonnes pratiques pour les mettre en œuvre dans chacune des entreprises et collectivités concernées.

##### **Action 4 - Renouveler les flottes de véhicules par des véhicules peu émissifs**

Faire la promotion du renouvellement des parcs en faveur de véhicules moins polluants.

##### **Action 5 - Réduire les émissions de particules liées aux appareils de chauffage au bois non performants**

Améliorer l'identification et le contrôle de ces installations de chauffage.

##### **Action 6 - Réduire l'impact des chantiers**

Harmoniser les bonnes pratiques en matière de gestion de ceux-ci.

##### **Action 7 - Limiter les polluants en zone aéroportuaire**

Poursuivre les mesures en vigueur du plan OPAir. Il faut noter que cette action ne concerne pas le trafic aérien, mais l'aéroport en tant qu'infrastructure et générateur de déplacements.

## Axe 2 – Réagir ensemble en cas de pic de pollution

Ces actions sont déclenchées en cas de pic de pollution et concernent les secteurs des transports, du résidentiel et de l'agriculture. Elles sont au nombre de 5 :

### **Action 8 - Instaurer une circulation différenciée**

Organiser la circulation différenciée sur la base des certificats qualité de l'air (macaron Crit'Air) à l'échelle de l'agglomération franco-genevoise.

### **Action 9 - Inciter à se déplacer en transports en commun en cas de pic de pollution dans l'agglomération franco-genevoise :**

Organiser une concertation entre toutes les autorités organisatrices de la mobilité, y compris le GLCT transports publics du Grand Genève et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour mettre en place des titres de transport en commun à tarif réduit à l'échelle de l'agglomération franco-genevoise, mesure comparable à celle appliquée actuellement sur le périmètre Unireso.

### **Action 10 - Harmoniser la gestion des pics de pollution à l'échelle de l'agglomération franco-genevoise**

Élaborer un discours commun sur les enjeux sanitaires.

### **Action 11 - Réduire les émissions de particules liées aux feux de confort**

Harmoniser et introduire des seuils d'interdiction des feux au bois en cheminée en cas de pic de pollution.

### **Action 12 - Harmoniser les pratiques agricoles**

Harmoniser les pratiques françaises et suisses en matière de brûlage et d'utilisation des machines agricoles.

## Axe 3 - Mettre en œuvre des outils communs et sensibiliser les publics

Deux actions ont été définies pour accompagner la mise en œuvre des actions décrites ci-dessus.

### **Action 13 - Doter de manière pérenne le Grand Genève d'un outil commun d'évaluation et de suivi de la qualité de l'air**

Faire évoluer l'outil G<sup>2</sup>AME, pour lui permettre d'offrir sur le long terme un suivi de l'efficacité du plan d'actions.

### **Action 14 - Mettre en place des actions de communication et de sensibilisation**

Accompagner la mise en œuvre du plan d'actions PACT'Air et, plus largement, sensibiliser les différents publics à la qualité de l'air.

## Le présent protocole est conclu entre les soussignés :

- **La République française,**

soit pour elle l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, le Président, Bruno LÉCHEVIN

- **Le Groupement local de coopération transfrontalière du Grand Genève,**

le Président, François LONGCHAMP

- **La République et le Canton de Genève,**

soit pour elle le Conseil d'État, représenté par le Conseiller d'État chargé du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, Luc BARTHASSAT

- **Le Canton de Vaud,**

la Conseillère d'État chargée du Département du territoire et de l'environnement, Jacqueline DE QUATTRO

- **Le Conseil régional du District de Nyon,**  
le Président, Gérald CRETEGNY

- **La Ville de Genève,**  
le Maire de la Ville de Genève, Rémy PAGANI

- **La Région Auvergne Rhône-Alpes,**  
le Vice-président délégué à l'Environnement, au développement durable,  
à l'énergie et aux parcs naturels régionaux, Éric FOURNIER

- **Le Département de l'Ain,**  
le Président, Jean DEGUERRY

- **Le Département de la Haute-Savoie,**  
le Président, Christian MONTEIL

- **Le Pôle métropolitain du Genevois français,**  
le Président, Jean DENAIS

- **L'ADEME** - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,  
le Président, Bruno LÉCHEVIN

- **ATMO Auvergne Rhône-Alpes,**  
le Président, Éric FOURNIER

**Fait à Genève, le 30 janvier 2018.**

# Annexe : tableau synthétique du plan d'actions PACT'Air

Le plan d'actions pour l'amélioration de la qualité de l'air dans le Grand Genève comporte 14 actions déclinées en 33 sous-actions.

## 1. Mesures pérennes

Source	Intitulé de l'action	Description	Action opérationnelle	Calendrier <sup>1</sup>	Public	Points forts
Urbanisme	<b>1. Concevoir un urbanisme respectueux de la qualité de l'air</b> <i>information et sensibilisation</i>	Mise à disposition d'un support méthodologique pour la prise en compte de l'impact sur la qualité de l'air des projets d'urbanisme (F : projets, plans et programmes ; CH : PDQ, PLQ, modifications de zones).	<b>Action 1.1 :</b> Établir et fournir les cartes stratégiques air permettant de visualiser les enjeux qualité de l'air liés à l'urbanisation. <b>Action 1.2 :</b> Diffuser une liste des bonnes pratiques en matière d'urbanisme issues de guides existants FR et CH.	2019	Administrations et collectivités	Réduire l'exposition des populations à long terme
Transport	<b>2. Fluidifier les déplacements des modes de transports vertueux</b> <i>mesure incitative, information et sensibilisation</i>	Dédier des voies réservées au covoiturage pour le franchissement des douanes (covoiturage, GNV, électromobilité, hydrogène).	<b>Action 2.1 :</b> Expérimenter une voie réservée au covoiturage à la douane de Thonex-Vallard (2018) et étudier un avant-projet de voie réservée à la douane de Bardonnex. (Programme INTERREG V 2014-2020 Covoiturage Léman). <b>Action 2.2 :</b> Étendre l'expérimentation aux autres points de congestion, lorsque la voirie le permet, en favorisant le covoiturage et en améliorant la desserte en transports publics transfrontaliers.	À partir de 2018	Particuliers	Mesure emblématique et visible Mesure transfrontalière
Transport	<b>3. Promouvoir les plans de mobilité d'entreprise et l'éco-conduite auprès des entreprises et des collectivités publiques</b> <i>information et sensibilisation</i>	Diffuser, échanger, comparer et mettre en place des bonnes pratiques auprès des entreprises et des collectivités (plans de mobilité, coworking, covoiturage, télétravail, éco-conduite, etc.).	<b>Action 3.1 :</b> Favoriser les échanges de bonnes pratiques afin de promouvoir les plans de mobilité d'entreprise et actions innovantes. <b>Action 3.2 :</b> Communiquer sur l'éco-conduite auprès des collectivités et fixer un objectif de formation. <b>Action 3.3 :</b> Promouvoir l'éco-conduite dans les entreprises de transport professionnel (y compris poids lourds).	À partir de 2018	Secteur économique	Implication du monde de l'entreprise Échanges d'expériences transfrontaliers
Transport	<b>4. Renouveler les flottes de véhicules par des véhicules peu émissifs</b> <i>information et sensibilisation</i>	Promouvoir le renouvellement des flottes en favorisant les véhicules peu émissifs (électriques, GNV, hydrogène, ...)	<b>Action 4.1 :</b> Concevoir un guide de recommandations destiné aux collectivités liées aux types d'utilisation des véhicules (cf. Canton de Genève) <b>Action 4.2 :</b> Implanter un projet pilote hydrogène, dans le cadre du projet « Zero Emission Valley » (1 station de recharge et 50 véhicules de flotte), sur le Grand Genève.	À partir de 2018	Administrations et collectivités	Projet d'innovation technologique
Résidentiel	<b>5. Réduire les émissions de particules liées aux appareils de chauffage bois non performants</b> <i>mesure incitative, mesure coercitive, information et sensibilisation</i>	Améliorer le contrôle des installations de chauffage au bois en France	<b>Action 5.1 :</b> Réaliser une étude juridique et organisationnelle pour la mise en place d'un recensement/contrôle de la conformité des installations. <b>Action 5.2 :</b> Réaliser des contrôles pédagogiques sur des installations volontaires françaises. <b>Action 5.3 :</b> Mener des actions de communication pour accompagner les changements de comportements (communication engageante). <b>Action 5.4 :</b> Conditionner les subventions (pour l'achat d'appareils de chauffage bois performants) à la réalisation de contrôles à posteriori d'appareils tirés au sort. <b>Action 5.5 :</b> Renforcer le dispositif de contrôle et de sensibilisation (sur le combustible bois) côté suisse.	2018 - 2019	Particuliers	Fort levier de réduction sur les émissions
Industrie	<b>6. Réduire l'impact des chantiers</b> <i>planification, information &amp; sensibilisation</i>	Harmoniser les bonnes pratiques en matière de gestion des chantiers.	<b>Action 6.1 :</b> Proposer des pratiques CH / F harmonisées en matière de gestion et de suivi des chantiers (cf. Charte chantier d'Annemasse et la directive Air Chantier). <b>Action 6.2 :</b> Mettre en place des contrôles pédagogiques transfrontaliers.	2017	Secteur du BTP	Action emblématique avec un potentiel de réduction important
Aéroport	<b>7. Limiter les polluants en zone aéroportuaire</b> <i>planification</i>	Poursuite des mesures OPAir actuelles. Ne concerne pas le trafic aérien mais l'aéroport en tant que générateur de déplacements.	<b>Action 7.1 :</b> Suivre la mise en œuvre du plan interne à l'aéroport : électromobilité pour la flotte sur le tarmac, biocarburant pour les avions, accès en transports en commun, etc. <b>Action 7.2 :</b> Evaluer et suivre les émissions induites par l'activité de l'aéroport.	2018	Aéroport	Caractère transfrontalier Source importante d'émissions (NOX)

<sup>1</sup> Il s'agit de la date de début de mise en œuvre de l'action et non de la date de finalisation de l'action.



## 2. Mesures en cas de pic de pollution

Source	Intitulé de l'action	Description	Action opérationnelle	Calendrier <sup>2</sup>	Public	Points forts
Transport	<b>8. Circulation différenciée en cas de pic de pollution dans le Grand Genève (hors VD)</b> <i>mesure coercitive, information &amp; sensibilisation</i>	Mettre en place une circulation différenciée sur la base du macaron Crit'Air dans le Grand Genève (hors canton de Vaud).	<b>Action 8.1</b> - Réaliser une étude de préfiguration : zone d'application, type de véhicules, horaires d'application. <b>Action 8.2</b> – Décliner les macarons Crit'Air (F) dans le canton de Genève. Informer et communiquer sur le dispositif des macarons Crit'Air.	<b>2018</b>  <b>Hiver 2018</b>	Toutes	Dispositif d'actions harmonisé
Transport	<b>9. Inciter à se déplacer en transports en commun en cas de pic de pollution dans le Grand Genève</b> <i>mesure incitative, information et sensibilisation</i>	Proposer des titres de transport en commun à tarif réduit dans l'ensemble du Grand Genève (hors Canton de Vaud), en cas de pic de pollution, en étendant à toutes les AOM la mesure appliquée actuellement sur le périmètre Unireso (périmètre précis à définir).	<b>Action 9.1</b> : Organiser la concertation entre les autorités organisatrices de la mobilité (+ GLCT transports publics et Région AURA) pour engager la mise en place des TC à tarif réduit en cas de pic.	<b>2018 - 2019</b>	Particuliers	Action d'accompagnement des mesures restrictives
Transversal	<b>10. Harmoniser la gestion des pics de pollution à l'échelle du Grand Genève (hors VD)</b> <i>planification, information &amp; sensibilisation</i>	Proposer une harmonisation de la gestion des pics de pollution sur bassin Lémanique/canton GE et élaborer un discours commun sur les enjeux sanitaires.	<b>Action 10.1</b> : Déclenchement harmonisé des pics de pollution (seuil de déclenchement, mesures de réduction des émissions, recommandations sanitaires ...) (F + GE).	<b>Expérimentation 2017 - 2018</b>	Les Autorités	Dispositif d'actions harmonisé
Résidentiel	<b>11. Réduire les émissions de particules liées aux feux de confort</b> <i>mesure coercitive, information &amp; sensibilisation</i>	Harmoniser et introduire des seuils d'interdiction des feux de confort en cas de pic.	<b>Action 11.1</b> : Harmoniser les pratiques F / CH et introduire des seuils d'interdiction. <b>Action 11.2</b> : Mener des actions de communication pour accompagner et modifier les comportements. (communication engageante).	<b>2018</b>	Particuliers	Forte efficacité en cas de pic  Action peu contraignante
Agriculture	<b>12. Harmoniser les pratiques agricoles</b> <i>mesure coercitive, information &amp; sensibilisation</i>	Harmoniser les pratiques F-CH en matière de brûlage et d'utilisation des machines agricoles en cas de pic.	<b>Action 12.1</b> : Harmoniser les pratiques et les seuils d'interdiction des brûlages et inciter aux bonnes pratiques. <b>Action 12.2</b> : Inciter à réduire l'utilisation des machines agricoles en cas de pic. <b>Action 12.3</b> : Inciter aux technologies de broyage.	<b>2018</b>	Secteur agricole	Implication du secteur agricole

<sup>2</sup> Il s'agit de la date de début de mise en œuvre de l'action et non de la date de finalisation de l'action.

### 3. Mesures d'accompagnement

Source	Intitulé de l'action	Description	Action opérationnelle	Calendrier <sup>3</sup>	Public	Points forts
Transversal	<b>13. Doter de manière pérenne le Grand Genève d'un outil commun d'évaluation et de suivi de la qualité de l'air</b>	Faire évoluer l'outil G2AME et lui permettre d'offrir sur le long terme un suivi de l'efficacité du plan d'actions Pact'Air.	<p><b>Action 13.1 :</b> Prévoir l'actualisation de l'outil pour refléter les données statistiques harmonisées les plus récentes.</p> <p><b>Action 13.2 :</b> Développer un outil de prévision de la qualité de l'air à courte échéance (de j à j+1).</p> <p><b>Action 13.3 :</b> Garantir les conditions durables de financement, de maintenance et de mise à jour de l'outil.</p>	<p>2017</p> <p>2017</p> <p>2018</p>	Toutes	Disposer d'un outil commun
Transversal	<b>14. Actions de communication et sensibilisation à la qualité de l'air</b> <i>information &amp; sensibilisation</i>	Mettre en place des actions de communication pour accompagner la mise en œuvre du plan d'actions Pact'Air, et plus largement, pour sensibiliser différents publics à la qualité de l'air.	<p><b>Action 14.1 :</b> Mettre en place une vidéo à destination des élus/techniciens du Grand Genève.</p> <p><b>Action 14.2 :</b> Développer une application smartphone pour informer le grand public sur la qualité de l'air au quotidien.</p> <p><b>Action 14.3 :</b> Déployer l'animation Exp'Air au sein des établissements scolaires du Grand Genève.</p>	<p>2017</p> <p>2018</p> <p>2018</p>	<p>Élus / techniciens</p> <p>Particuliers</p> <p>Scolaires</p>	Sensibiliser et accompagner les changements de comportements

<sup>3</sup> Il s'agit de la date de début de mise en œuvre de l'action et non de la date de finalisation de l'action.



